



C'est en 1732 que la première loge française fondée à Paris reçut patente de la Grande Loge de Londres. Des loges anglaises avaient existé en France depuis 1728, peut-être même 1726. Très rapidement, d'autres loges françaises furent créées en province. En 1738 toutes ces loges constituèrent la première Grande Loge de France.

A la veille de la Révolution, l'Ordre maçonnique français avait conquis dans le pays une place considérable : plusieurs dizaines de milliers de francs-maçons étaient répartis dans deux obédiences principales : la Grande Loge de France et le Grand Orient de France (créé en 1773). Nobles et bourgeois s'y côtoyaient depuis l'origine. Les deux obédiences fusionneront temporairement en 1799. En 1804, se crée le Suprême Conseil de France du Rite écossais ancien et accepté, qui va provoquer la réunion d'une Grande Loge générale écossaise. Ce Suprême Conseil existe encore aujourd'hui, rue Puteaux à Paris, et a juridiction sur les Hauts Grades.

A la fin de la même année, Napoléon 1^{er} contraint les francs-maçons à n'avoir plus qu'une seule obédience, le Grand Orient, pour les trois premiers degrés (apprentis, compagnons et maîtres-maçons), le Suprême Conseil gardant son autorité sur les autres grades de la franc-maçonnerie française. Dans les années qui suivirent la chute de Napoléon, sa volonté ne fut plus respectée et la situation maçonnique évolua avec la création de nombreuses loges qui ne dépendaient pas du Grand Orient. Progressivement, ces loges se rassembleront sous l'autorité du Suprême Conseil de France.

Les relations des frères, qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre des juridictions, sont harmonieuses, amicales et fraternelles. On peut remarquer à ce propos qu'en dépit de leurs points de divergence, la fraternité des maçons a toujours prévalu : phénomène important et rare qui, en tant que tel, mérite d'être souligné. L'année 1877 marquera un tournant important dans l'histoire de la franc-maçonnerie en France. C'est en effet cette année-là que le Grand Orient autorise ses loges à abandonner l'invocation au Grand Architecte de l'univers – et la Bible – éléments fondamentaux de la franc-maçonnerie, provoquant ainsi des remous importants dans le monde maçonnique.

Le Suprême Conseil de France va devenir alors l'autre pôle de la franc-maçonnerie française. En 1894, quatre-vingt-dix ans après sa fondation, il favorise la renaissance de la Grande Loge de France dans sa forme juridique actuelle et lui délègue autorité sur les trois premiers degrés du Rite écossais ancien et accepté.

Tout en travaillant à 97 % au Rite écossais ancien et accepté la Grande Loge de France a accueilli en son sein, au cours de son histoire, quelques loges travaillant à d'autres rites. Parmi celles-ci, six loges travaillant le RER (Rite écossais rectifié) et une loge travaillant le rite anglais Émulation en langue anglaise.

Interdite en 1940, au même titre que les autres obédiences françaises, la Grande Loge de France se reconstituera le 17 septembre 1945. La Seconde Guerre mondiale aura sans aucun doute été la plus rude période qu'ait jamais connue la franc-maçonnerie en France qui, pour la seule fois de son histoire, fut interdite et persécutée par le Gouvernement français autant que par les forces allemandes d'occupation.

Aujourd'hui, les effectifs de la Grande Loge de France approchent les 35 000 membres.

GLDF

8, rue de Puteaux - 75017 Paris

<http://www.gldf.org>